

RÉGIE INTERMUNICIPALE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

PROCÈS-VERBAL

17 décembre 2025
Ville de Prévost
2870, boulevard Labelle
Prévost (QC) J0R 1T0

Heure : 17 h

Présent(s) :	Rôles CA
Joey Leckman, conseiller municipal	Président
Jacques Bouchard, conseiller municipal	Membre administrateur
Chantale Pellerin, conseillère municipale	Vice-Présidente
Patrice Brunelle, directeur Service incendie	Directeur général et secrétaire-trésorier

Absent(s) :

1. OUVERTURE

- 1.1. Le président propose l'ouverture de l'assemblée à 17 h 05.
- 1.2. Mot du président.
- 1.3. Mot du directeur général.
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour.
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale précédente (2025-11-26).
 - 1.5.1. L'adoption du procès-verbal revu du 26 novembre 2025 est proposée par M. Jacques Bouchard à 17 h 12.

2. AVIS DE MOTION – ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1. Projet de résolution – Adoption du règlement 2025-003 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RISIRDN.
 - 2.1.1. Le projet de résolution – Adoption du règlement 2025-003 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la RISIRDN, est proposé par M. Jacques Bouchard, et adopté à l'unanimité tel que modifié.
- 2.2. Projet de résolution – Adoption du règlement 2025-004 portant sur la gestion contractuelle au sein de la RISIRDN.

- 2.2.1. Le projet de résolution – Adoption du règlement 2025-004 portant sur la gestion contractuelle au sein de la RISIRDN est proposé par Mme Chantale Pellerin, et adopté à l’unanimité tel qu’amendé par les membres.
- 2.3. Projet de résolution – Mandat au directeur général et secrétaire-trésorier de la RISIRDN à l’effet d’initier des démarches auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, afin d’actualiser les chiffres de leur analyse portant sur la création de la régie en 2023.
 - 2.3.1. Le projet de résolution mentionné au point 2.3 est proposé par Mme Chantale Pellerin, et est adopté à l’unanimité.
- 2.4. Projet de résolution – Adoption du plan de mise en œuvre quant au processus de mise en place de la RISIRDN, et autorisation de partage aux partenaires œuvrant au processus.
 - 2.4.1. Le projet de résolution mentionné au point 2.4 est proposé par M. Jacques Bouchard, et est adopté à l’unanimité.
- 2.5. Avis de motion – Règlement amendant le règlement 2025-001 décrétant les règles de régie interne.
 - 2.5.1. Il est proposé par M. Jacques Bouchard, et adopté à l’unanimité d’amender le règlement 2025-001 décrétant les règles de régie interne, comme prévu à l’avis de motion au point 2.5.
- 2.6. Avis de motion – Règlement sur le traitement des membres du conseil d’administration de la RISIRDN.
 - 2.6.1. L’avis de motion – Règlement sur le traitement des élus est proposé par Mme Chantale Pellerin, et secondé par M. Jacques Bouchard.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1. Projet de résolution – Octroi de contrat d’un montant de 7 750,00 \$ + taxes à la firme comptable Amyot-Gélinas, afin de produire un rapport de l’audit financier de la RISIRDN pour l’année financière 2025.
 - 3.1.1. Considérant les démarches qui ont été faites, et l’absence d’autres fournisseurs pouvant donner ce service, l’octroi du contrat à la firme Amyot-Gélinas est proposé par Mme Chantale Pellerin, et est adopté à l’unanimité.

4. GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES À PAYER

- 4.1. Paiement de la facture portant le numéro 424423 de la firme PFD Avocats au montant de 8 457,21 \$, taxes incluses.

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Projet de résolution – Nomination des cadres actuels de l’état-major incendie unifié, membres de la RISIRDN.
 - 5.1.1. Le projet de résolution mentionné au point 5.1 est proposé par Mme Chantale Pellerin, et est adopté à l’unanimité.

6. RÈGLEMENTATION

6.1. N/A

7. POINTS D'INFORMATION

7.1. Historique du processus de création de la RISIRDN.

7.2. Travaux avec le consultant.

Le plan de mise en œuvre a été créé, et les priorités ont été établies.

7.3. Acquisition de matériel informatique via la firme CBM informatique.

La firme CBM informatique a été mandatée pour créer et fournir la solution numérique de la RISIRDN. Celle-ci est en mesure de nous fournir à juste prix, le matériel informatique nécessaire à la mise en place des outils numérique et informatique. Le service des approvisionnements de la ville de Saint-Jérôme sera consulté à cet effet, afin d'éviter tout conflit.

7.4. Prévoir une rencontre informelle en présentiel prochainement.

L'objectif de cette rencontre est que les membres du conseil d'administration puissent échanger avec les membres de l'état-major du service d'incendie, devenus partis à la RISIRDN.

7.5. Embauche de personnel de soutien : secrétaire administrative contractuelle.

Les membres du conseil d'administration ont été sensibilisés au fait qu'il manque du personnel de soutien afin d'épauler le directeur général, dont une secrétaire administrative. Ces derniers sont d'accord, et le directeur général fera des démarches pour trouver et présenter des prix pour l'embauche d'une secrétaire administrative contractuelle.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

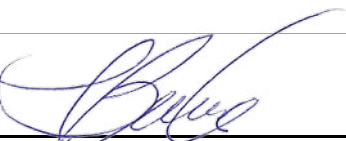
8.1. Il est proposé par Mme Chantale Pellerin de lever la séance à 18 h 46.

9. PROCHAINE SÉANCE

9.1. La prochaine séance se tiendra à 11 h 30 le 23 janvier 2026, au 100 place du Curé Labelle, Saint-Jérôme

X 

Joey Leckman
Président

X 

Patrice Brunelle
Directeur-général et Secrétaire-trésorier